



AUBIGNOSC, le 14 janvier 2022

Commune d'AUBIGNOSC

04200

accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr

04 92 62 41 94

www.aubignosc04.fr

AVIS DU MAIRE

Le conseil municipal se réunira le :

Jeudi 20 janvier 2022 à 18h15 , dans la SALLE DU CONSEIL



Approbation du compte-rendu du 11 novembre 2021

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) – Signature de deux conventions de stage collégiens
- 2) – signature du Contrat départemental de Solidarité Territoriale
- 3) – Positionnement FODAC 2022
- 4) – Acquisition terrain DE PRADIER
- 5) – Idée « la boîte à livres »
- 6) – Question diverses

Le Maire

René AVINENS



MASQUES OBLIGATOIRES / PUBLIC : 3 personnes maximum

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, **les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022 :**

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ;
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ;
- possibilité de réunion par téléconférence ;
- fixation du quorum au tiers des membres présents ;
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.